

De : [pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr) <[pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr)>

Envoyé : vendredi 2 octobre 2020 19:26

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS -COVID 19 // Point de situation du 02.10.20

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

#### 1. Point épidémiologique

Au 1er octobre 2020, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 135 hospitalisations en cours dont 48 en réanimation ;
- 102 personnes décédées ;
- 129 clusters dont 36 clôturés ;
- 193,6 taux d'incidence départemental moyen ; 317,2 taux d'incidence pour la ville de Toulouse.

Lors de son point presse hebdomadaire d'hier, le Ministre des Solidarités et de la Santé a indiqué que l'évolution de la situation sanitaire dans certaines grandes métropoles, dont Toulouse, était préoccupante.

Vous trouverez ci-dessous le détail des indicateurs épidémiologiques actualisés pour la métropole de Toulouse ainsi que les seuils fixés pour le passage en zone d'alerte renforcée et en zone d'alerte maximale :

	Taux actualisés au 01/10/2020	Alerte renforcée	Alerte maximale
<b>Taux d'incidence population générale</b>	260 / 100 000	> 150 / 100 000	> 250 / 100 000
<b>Taux d'incidence pour les personnes âgées</b>	140 / 100 000	> 50 / 100 000	> 100 / 100 000
<b>Part des patients COVID dans les réanimations (départemental)</b>	18 %	-	30 %

A l'échelle de la métropole de Toulouse, l'évolution des indicateurs épidémiologiques est préoccupante. Deux de ces trois indicateurs (taux d'incidence population générale, taux d'incidence pour les personnes âgées) ont à ce stade dépassé les seuils de l'alerte maximale.

Le Ministre a rappelé à cette occasion que "*si les mesures préfectorales mises en place depuis le 25/09 ne produisent pas suffisamment d'effets sur la situation épidémique, et en particulier sur les entrées en réanimation, [le Gouvernement] pourrait être conduit la semaine prochaine à placer ces territoires en zone d'alerte maximale.*"

Une attention particulière doit être portée aux personnes vulnérables, et notamment celles âgées de plus de 65 ans qui présentent un risque de forme grave de la covid-19 plus important.

Face à cette situation, j'en appelle à la responsabilité de chacune et de chacun pour :

- mettre en œuvre ces mesures contraignantes mais nécessaires ;
  - respecter à la lettre dans sa vie professionnelle et privée, notamment dans le cercle familial, les règles sanitaires et de distanciation sociale (le port du masque...);
  - limiter pour un temps dans la sphère privée les occasions de rencontres festives et de veiller à ce qu'elles ne comprennent qu'un petit nombre de personnes.
- L'objectif est d'arrêter la circulation du virus et d'enrayer la propagation de l'épidémie. Si celle-ci devait se maintenir à son niveau actuel voire s'accélérer, les mesures arrêtées seraient prolongées voire amplifiées.

#### 2. Précisions relatives aux mesures locales et nationales de lutte contre la propagation de l'épidémie

Vous trouverez ci-joint un tableau de synthèse des mesures locales et nationales prises pour enrayer la circulation du virus.

Il précise, en fonction du territoire dans lequel vous vous trouvez (zone d'alerte ou zone d'alerte renforcée), les règles applicables dans les domaines suivants :

- port du masque,
- rassemblements,
- établissements recevant du public,
- activités physiques et sportives,
- restaurants et débits de boissons, consommation d'alcool,
- marchés de plein vent, brocantes et vides-greniers organisés en extérieur.

#### 3. Ordonnance du Tribunal administratif de Toulouse : suspension de l'interdiction d'accueil du public dans les salles de sport et gymnases

Par ordonnance en date du 2 octobre 2020, le Tribunal administratif de Toulouse **suspend l'application de l'arrêté préfectoral n° 31-2020-212 du 25 septembre 2020 quant aux dispositions relatives à l'interdiction de l'accueil du public dans les salles de sport et gymnases** situés sur le territoire de Toulouse et des communes de son aire urbaine précisées au deuxième alinéa du II de son article 2 au plus tard jusqu'au 10 octobre 2020 inclus.

Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2020 restent applicables.

#### 4. Déploiement de l'unité mobile de dépistage

Dans le cadre de la stratégie "Tester-Tracer-Isoler", l'unité mobile de dépistage s'est déployée dans le sud du département de la Haute-Garonne du 8 au 26 septembre permettant de dépister 1611 personnes avec le concours du CHU, du SDIS, de l'URPS Biologie, de l'association des réservistes du service de santé des armées et la collaboration des communes : Bagnères-de-Luchon, Marignac, Aspét, Boulogne-sur-Gesse, Salies-du-Salat, Rieumes.  
Je remercie chacun des partenaires pour leur mobilisation.

#### 5. Dispositif de suivi de crise en préfecture

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 77j - 24/24h : 05.34.45.33.30

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au 0 800 130 000 destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

Je vous invite également à consulter régulièrement le site internet du gouvernement actualisé en temps réel : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Étienne GUYOT